

## Résolution du CSEC du 2 juillet 2020

**Les élus tiennent par cette résolution à rappeler les demandes exprimées pendant la réunion du CSEC et demandes supplémentaires pour les consignes sanitaires applicables à partir du 6 juillet, à savoir :**

- Les consignes sanitaires actuelles ne sont déjà pas totalement suivies (réunions sans masque, regroupements de personnes sans masque dans des bureaux, etc.). Les priorisations P1, P2, P3 n'ont pas été comprises. Des interprétations différentes ont été données par les DD ou RU. Certains salariés ne savaient pas à quelle classe ils étaient affectés. Il ne faudrait pas que les nouvelles consignes soient du même ordre, les élus préconisent donc des consignes claires, tout en laissant une marge de manœuvre à la hiérarchie sur le nombre de jours de télétravail.
- Nettoyer les tables des salles de réunion après chaque réunion, disposer dans chaque salle des lingettes ou spray virucide, et mettre des masques à disposition dans ces salles.
- Mettre du gel hydro-alcoolique avant et après les portiques piétons d'accès aux centres, ainsi qu'à l'entrée de chaque bâtiment.
- Faire faire plus de rondes aux personnels ad hoc pour inciter le personnel à respecter les consignes
- Afficher à chaque entrée d'ascenseur : « 1 personne max » (et pas seulement dans l'ascenseur)
- Sur les portes des salles de réunion, afficher et **faire respecter** l'obligation de port de masque. Dans le cas où l'ONERA ne serait pas en mesure de faire respecter strictement ces consignes, qu'il fournisse des masques FFP2 (seuls véritablement protecteurs si tout le monde ne porte pas de masque) aux personnels devant se rendre en réunion en présence d'autres personnes.
- Aérer ou ventiler mécaniquement la salle après la réunion. Affichage de l'heure de fin de réunion pour respecter 1h de transition entre 2 réunions. Inscrire les noms des participants à l'entrée de la salle de réunion (but de traçabilité).
- A l'entrée des restaurants, afficher : port du masque jusqu'à sa place et en quittant sa place ; rappel de la distance 1,5m
- Afficher les consignes sur les panneaux de communication
- Rappeler un ensemble de consignes claires et précises à la hiérarchie (directeurs, C.U., etc.) avec obligation de faire respecter les consignes pour eux-mêmes et leurs subordonnés (obligation de sécurité de résultat). Donner des moyens de faire respecter les consignes.
- Demander aux RUs d'être réceptifs aux sollicitations de leurs collaborateurs pour une révision éventuelle des objectifs, et prévoir explicitement un paragraphe « crise sanitaire » sur le document EAA dématérialisé 2020.
- Installer un dévidoir de papier essuie-main + poubelle avant et après les tourniquets. Ou fournir un objet à chaque personne un objet permettant de pousser le tourniquet (inspiré du stylet pour appuyer sur les boutons). Cela évite de mettre du virus sur ses vêtements.
- La consigne 3j de présence sur site par semaine pour tous ne sera pas comprise par les personnels partageant un bureau (inconfort du port du masque en continu ; inconfort si

nécessité de couper la climatisation ; crainte légitime d'être contaminé par son collègue). Préciser alors « consigne 3j de présence sur site par semaine pour tous (2 ou 3j pour le personnel partageant un même bureau) ; à adapter pour le personnel à temps partiel ».